

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le Maire Bernard Cayen et tenue le mardi 7 février 2017, à 19h, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175, route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Bernard Cayen, maire
 Monsieur Hugo Morin, conseiller siège no.1
 Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Diane Marenger, conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Madame Madeleine Aumond, conseillère siège no.6

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et
 secrétaire-trésorier en tant que secrétaire d'assemblée.

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Monique Mercier, secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sous la présidence de Monsieur Bernard Cayen, la séance est ouverte à 19h00.

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9429

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Madeleine Aumond, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9430

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Chaque membre ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION 2017-02-CMD9431

RÈGLEMENT NO 520-2-URB-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 357 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, À ÊTRE INCLUS AU CHAPITRE XI DU RÈGLEMENT AFIN D'Y INTÉGRER LA TARIFICATION RELATIVE À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS OU CERTIFICAT D'INTERVENTION DANS LA RIVE ET LE LITTORAL

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Madeleine Aumond qu'un règlement portant le numéro 520-2-URB-2017 modifiant le règlement no 357 sur les permis et certificats, à être inclus au chapitre XI du règlement afin d'y intégrer la tarification relative à la délivrance du permis ou certificat d'intervention dans la rive et le littoral, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 2017-02-CMD9432

RÈGLEMENT NO 354-67 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NO 354 DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE AFIN D'Y INTÉGRER LES NORMES VISANT À ÉTABLIR DES MESURES DE PROTECTION DES EAUX SUPERFICIELLES, DE PROTECTION DES RIVES ET DU LITTORAL

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Diane Marenger qu'un règlement portant le numéro 354-67 modifiant le règlement sur le zonage no 354 de la municipalité de Déléage afin d'y intégrer les normes visant à établir des mesures de protection des eaux superficielles, de protection des rives et du littoral, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9433

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 7 février 2017 totalise 132 086.57\$ et se détaille comme suit :

Comptes à payer : 23 252.45\$

Comptes payés : 79 428.91\$

Salaires : 29 405.21\$

Frais de déplacement et remboursement de dépenses, inclus dans les salaires

- employés : 827.06\$ - élus : 0 \$

Chèque ou prélèvement annulé : aucun

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER la liste des déboursés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9434

OFFRE DE SERVICE EN DROIT DU TRAVAIL ET EN DROIT MUNICIPAL

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a des dossiers pour lesquels, elle doit consulter un avocat soit en droit du travail ou en droit municipal;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut profiter de ce service sous forme de forfait annuel pour des opinions juridiques verbales;
- CONSIDÉRANT** l'excellent service reçu en 2016 de la firme Lapointe Beaulieu et le nombre d'heures de consultation utilisés sans autres honoraires que le montant prévu à l'entente;
- CONSIDÉRANT QUE** la firme nous offre ce forfait annuel sans augmentation et aux mêmes conditions pour la prochaine année;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :
- D'ACCEPTER** l'offre de la firme Lapointe Beaulieu, avocats s.a. pour leur service en droit du travail et en droit municipal au montant de 1 500\$ plus taxes pour la période de février 2017 à janvier 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9435

RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À INFOLOT

- CONSIDÉRANT QUE** l'abonnement au site INFOLOT prendra fin le 9 février 2017;
- CONSIDÉRANT QU'** il est utile, voire nécessaire, d'avoir accès au site INFOLOT aux fins de consultations des cadastres officiels du Québec de même que du registre du domaine de l'État;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge pertinent de renouveler la licence donnant accès au site INFOLOT afin de donner des outils essentiels aux employés d'urbanisme dans l'exécution de leurs tâches;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :
- DE RENOUVELER** l'abonnement à INFOLOT de février 2017 à janvier 2018 et de payer un montant de 987\$ plus les taxes pour ce service.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9436

RENOUVELLEMENT DU BAIL POUR LE PARC INFORMATIQUE MUNICIPAL

- CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour le parc informatique actuel est arrivé à terme et que les équipements en place sont devenus obsolètes;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de changer le parc informatique actuel pour un système plus performant;

- CONSIDÉRANT QU'** il est possible d'héberger le serveur de la municipalité de Délage à la MRCVG, ce service offrant une plus grande sécurité pour nos données informatiques;
- CONSIDÉRANT QUE** le Groupe DL Solutions informatiques a soumis une proposition à la municipalité pour le changement du parc informatique actuel;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage :
- D'ACCEPTER** l'offre de renouvellement de location des équipements informatiques pour une période de 3 ans avec Services financiers Lenovo offert par Groupe DL Solutions informatiques.
- D'ACCEPTER** l'entente avec la MRCVG pour l'hébergement des serveurs de la municipalité de Délage aussi pour une période de 3 ans.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9437
ADOPTION DU BUDGET 2017 DE LA RIAM

- CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 603 du Code municipal, la RIAM doit transmettre son budget pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;
- CONSIDÉRANT QUE** ce budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités afin d'entrer en vigueur;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage :
- D'ADOPTER** le budget 2017 transmis par la RIAM.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9438
MEMBERSHIP À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MANIWAKI ET DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

- CONSIDÉRANT QUE** la chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) est en campagne de recrutement;
- CONSIDÉRANT QUE** la CCMVG représente un appui considérable dans les dossiers sociaux économiques et communautaires dans la Vallée-de-la-Gatineau;
- CONSIDÉRANT QUE** les activités de réseautage, de souper et diner-conférence avec des intervenants du milieu des affaires et de formations afin de donner des outils de développement des compétences à ses membres;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage :

DE RENOUVELER l'adhésion à la CCMVG au coût de 159.50\$ plus taxes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9439

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire favoriser et promouvoir l'activité physique afin d'établir de saines habitudes de vie et lutter contre la sédentarité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire favoriser et promouvoir l'activité culturelle afin d'encourager le développement global et l'ouverture à la culture;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aider les familles en allégeant les coûts reliés aux activités sportives et culturelles afin d'en favoriser l'accessibilité;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir une politique d'aide financière aux activités sportives et culturelles;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

D'ADOPTER une politique d'aide financière aux activités sportives et culturelles pour les résidents de Délégé âgé de 0 à 17 ans.

D'ANNEXER la politique à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9440

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO SQ 2017-001 R.M. 541-SEC-2017 CONCERNANT LE STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'article 79 de la Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., c. C-47.1 accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements régissant le stationnement;

CONSIDÉRANT QU' une copie du règlement SQ 2017-001 R.M. 541-SEC-2017 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 7 février 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 10 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

D'ADOPTER le règlement no SQ 2017-001 R.M. 541-SEC-2017 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9441

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO SQ 2017-002 R.M. 542-SEC-2017 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire adopter un règlement pour assurer la sécurité, la paix et l'ordre sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' une copie du règlement SQ 2017-002 R.M. 542-SEC-2017 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 7 février 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 10 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

D'ADOPTER le règlement no SQ 2017-002 R.M. 542-SEC-2017 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9442

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO SQ 2017-003 R.M. 543-SEC-2017 CONCERNANT LES NUISANCES APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire adopter un règlement relatif aux nuisances;

CONSIDÉRANT QU' une copie du règlement SQ 2017-003 R.M. 543-SEC-2017 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 7 février 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 10 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

D'ADOPTER le règlement no SQ 2017-003 R.M. 543-SEC-2017 concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9443

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO SQ 2017-004 R.M. 544-SEC-2017 CONCERNANT LE COLPORTAGE APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour légiférer le colportage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' une copie du règlement SQ 2017-004 R.M. 544-SEC-2017 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 7 février 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 10 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER le règlement no SQ 2017-004 R.M. 544-SEC-2017 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9444

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO SQ 2017-005 R.M. 545-SEC-2017 CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire réglementer les animaux sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire de plus décréter que certains animaux et certaines situations ou faits constituent une nuisance et désire les prohiber;

CONSIDÉRANT QU' une copie du règlement SQ 2017-005 R.M. 545-SEC-2017 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 7 février 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 10 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER le règlement no SQ 2017-005 R.M. 545-SEC-2017 concernant les animaux applicables par la Sûreté du Québec.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9445

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO SQ 2017-006 R.M. 546-SEC-2017 CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU DE L'AQUEDUC PUBLIC APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Déléage pourvoit à l'établissement et à l'entretien d'aqueducs publics;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public de façon à ce que l'eau ne soit pas utilisée inutilement;
- CONSIDÉRANT QUE** l'intervention du conseil par règlement est nécessaire vu les quantités restreintes d'eau disponible, et plus particulièrement pendant la saison estivale;
- CONSIDÉRANT QU'** une copie du règlement SQ 2017-006 R.M. 546-SEC-2017 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 7 février 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné le 10 janvier 2017;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :
- D'ADOPTER** le règlement no SQ 2017-006 R.M. 546-SEC-2017 concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9446

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO SQ 2017-007 R.M. 547-SEC-2017 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

- CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes;
- CONSIDÉRANT QU'** une copie du règlement SQ 2017-007 R.M. 547-SEC-2017 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 7 février 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné le 10 janvier 2017;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER le règlement no SQ 2017-007 R.M. 547-SEC-2017 concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9447

APPROBATION DU RAPPORT - PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE (ANNÉE 5)

CONSIDÉRANT QUE le rapport - plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie (année 5) doit être transmis à la MRCVG pour le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le rapport - plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie (année 5) a été préparé par le service de sécurité incendie et présenté au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport - plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie (année 5) a été analysé et que celui-ci répond aux attentes du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

D'APPROUVER le rapport - plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie (année 5) préparé par le service de sécurité incendie et présenté au conseil municipal le 31 janvier 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

TRANSPORT ET VOIRIE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9448

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION ET DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR L'EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à la recherche d'un candidat pour combler le poste de contremaître aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de former un comité de sélection pour ce poste qui est présentement dépourvu de son titulaire;

CONSIDÉRANT QUE les procédures d'embauche seront respectées même si les besoins demandent que ce soit fait dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de déléguer le pouvoir d'embauche au directeur général afin que le poste soit comblé dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

QUE le comité de sélection soit formé de Monsieur le maire Bernard Cayen, de Monsieur le conseiller Hugo Morin, de Monsieur le conseiller Denis Brazeau, de Madame la conseillère Madeleine Aumond, de Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général.

DE DÉLÉGUER au directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Henri-Claude Gagnon le pouvoir d'embaucher la personne recommandée par le comité de sélection et qui répondra aux critères de sélection de la municipalité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9449

STE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE D'APPUI POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN STE-THÉRÈSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau sollicite l'appui de la Municipalité à sa demande de réfection d'un tronçon du chemin Ste-Thérèse-de-la-Gatineau (latitude 46.364641 ; longitude -75.911644);

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon dessert principalement les résidents de nos 2 municipalités, mais aussi de nombreux villégiateurs et passants d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon est une route provinciale et qu'il est important de maintenir en bon état cette voie publique pour de nombreuses années à venir;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

D'APPUYER la municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau dans ses démarches auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le but de prévoir la réfection de ce tronçon de route dans un avenir rapproché.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9450

DEMANDE POUR L'AUGMENTATION DE SERVICE DU CENTRE D'HÉMODIALYSE AU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui de la municipalité d'Aumond pour la formation de personnel et l'offre de service d'hémodialyse dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes dans la Vallée-de-la-Gatineau doivent se déplacer à Gatineau ou ailleurs plusieurs fois par semaine pour recevoir leur traitement malgré un état de santé précaire;

- CONSIDÉRANT QU'** avec un service accru à Maniwaki, nos gens pourraient combattre la maladie plutôt que la fatigue causée par tous les déplacements qu'ils doivent faire à l'extérieur afin de recevoir leur traitement;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil estiment qu'une telle offre accrue de service serait bénéfique pour plusieurs personnes de la région et attirerait des professionnels et leur famille dans nos municipalités;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :
- DE DEMANDER** au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais et au Centre d'hémodialyse du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau d'offrir un service accru d'hémodialyse à Maniwaki, et ce, à temps complet.
- QUE** cette résolution soit transmise à la municipalité d'Aumond, à toutes les municipalités de la MRCVG, à la MRCVG ainsi qu'à la députée de Gatineau et ministre responsable de l'Outaouais, Madame Stéphanie Vallée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9451

DEMANDE D'APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS FAVORISANT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF : *POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ!*

- CONSIDÉRANT QU'** il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;
- CONSIDÉRANT QUE** le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;
- CONSIDÉRANT QUE** la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durables, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;
- CONSIDÉRANT QUE** le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

DE SIGNIFIER notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la **mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'ACHEMINER copie de la présente résolution à la députée de Gatineau et ministre responsable de l'Outaouais, Madame Stéphanie Vallée, au ministre des Finances, Monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Madame Lucie Charlebois et au premier ministre, Monsieur Philippe Couillard.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9452

SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise :

- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Déléage a présenté en 2016-2017 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Déléage désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'AUTORISER Monsieur Bernard Cayen, maire à signer au nom de la municipalité de Déléage la convention d'aide financière 2016-2018 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier assure le suivi de la période de questions de la séance ordinaire du 10 janvier 2017.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 2017-02-CMD9453

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, de lever la présente séance ordinaire à 19h45.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Henri-Claude Gagnon, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Henri-Claude Gagnon

Pour les résolutions : 2017-02-CDM9433, 9434, 9435, 9436, 9438, 9439.

Je, Bernard Cayen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Cayen
Maire

Henri-Claude Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier